

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 04 juin 2018 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en son lieu habituel de réunion, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 31/05/2018.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, DELWARDE Jacques, GIRARD Yannis, MALHERBE Miguel, LEROUX Claude, DOUCET Antoine, BLONDEAU Philippe, MAUPTIT Sébastien, BARBOTTEAU Joffrey, Mmes VIALLES Elisabeth, DROCHON Ophélie, THIBAUT Patricia, DUPUY Charline, DUVAL Anne-Marie, GOULLIER Noëlle,

Etaient absents ou excusés : MM. OLIGO Julien, RABUSSEAU Tony, Mmes AUBIN Lucie, DEDIEU Laurence, LECHAT Véronique, DELAUNAY Béatrice, RIVET Adeline,

Pouvoirs : Mme DELAUNAY Béatrice à M. Miguel MALHERBE,

M. OLIGO Julien à Mme DUPUY Charline

Mme LECHAT Véronique à M. BLONDEAU Philippe

Secrétaire de séance : M. GIRARD Yannis

ORDRE DU JOUR

- * Énergies : Intervention de M. MOREAU Eric - Communauté de Communes Loches Sud Touraine
 - * Commissions communales : mise à jour
 - * Travaux de voirie 2018
 - * Huilerie : bureau de contrôle et coordonnateur SPS
 - * Taxe aménagement commune nouvelle
- * DM : travaux rue Grand Cour effacement du réseau de télécommunications
 - * DM : reversement cautions logements locatifs
- * Vente matériel par la commune sur les brocantes de Tauxigny-Saint-Bauld
- * Bibliothèque : renouvellement de la convention "nomades" avec le Conseil Départemental et vente livres sur les brocantes Tauxigny-Saint-Bauld après désherbage
- * Bornage à Montouvrin CR N° 49 : intégration de la partie bitumée dans le domaine public
- * Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents commune nouvelle et modification
- * Questions diverses

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour : mise en place d'une régie pour le café éphémère.

Aucune remarque n'ayant été faite sur les comptes-rendus des réunions des 19 et 26 mars dernier, ils sont approuvés.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

M. Eric MOREAU, Vice-Président de la C.C. Loches Sud Touraine, chargé de la voirie, de l'immobilier et des énergies a présenté le Plan Climat Air Energie mis en place par la C.C. Loches Sud Touraine. Ce plan est obligatoire dans les collectivités de plus de 20 000 habitants. Ce plan a une durée de vie de six ans. Un bilan sera effectué à mi-parcours. L'objectif est que le territoire de la C.C. Loches Sud Touraine devienne un territoire à énergie positive. Il doit produire autant d'énergies qu'il en consomme. Le territoire doit contribuer à la lutte contre le réchauffement, à la baisse de la consommation des énergies...

Tout d'abord, un diagnostic est établi :

- * sur les consommations de toutes les énergies (éclairage, mobilités des biens ou des personnes, des marchandises, chauffage, activités économiques ...)
- * sur l'énergie déjà produite sur le territoire (centrale hydraulique, méthanisation, panneaux photovoltaïques, géothermie, bois...).

Une fois le diagnostic établi, il faut établir une stratégie :

- * économiser les énergies, (par exemple isolation des bâtiments publics et privés ...)
- * choisir les énergies à développer (méthanisation, filière bois, photovoltaïque, éolien, hydraulique ...)

Ensuite, il faut passer à l'action.

Les élus de la C.C. Loches Sud Touraine souhaitent que tous les habitants du territoire participent à ce Plan Climat Air Energie afin que les actions proposées soient réalistes et réalisables. Un club « climats » composé de personnes intéressées par le sujet (élus et non élus) va être créé.

Un site internet dédié va être mis en place pour que les questions et l'information circulent. De nombreuses communications vont être faites, l'implication de la population doit être très forte.

Le calendrier est le suivant :

- * présentation en juillet 2018 du résultat du diagnostic en cours par le cabinet BL Evolution,
- * présentation en septembre-octobre au public avec des réunions ciblant tous les publics
- * élaboration de la stratégie en novembre-décembre 2018
- * retour vers les élus et les habitants en janvier-février 2019
- * finalisation en avril 2019.

Ce plan est très important car il peut à l'exemple de la méthanisation apporter un plus à toute une filière et la maintenir sur le territoire, comme pour l'élevage. Sur le territoire de la C.C. Loches Sud Touraine, une filière dite « filière bois » fonctionne, (production de bois, de plaquettes, chaufferie bois...). Il reste des améliorations à apporter.

La C.C. Loches Sud Touraine a trois gros projets à gérer :

- * le projet de territoire,
- * le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- * le PCAET.

COMMISSIONS COMMUNALES

Il est nécessaire de modifier les dénominations et la composition des commissions communales comme suit :

| | |
|---|---|
| <p style="text-align: center;"><u>COMMISSION DES FINANCES</u></p> <p><u>Présidence</u> : Jean-Louis ROBIN <u>Membres</u> : Yannis GIRARD, Patricia THIBAUT, Sébastien MAUPTIT, Julien OLIGO, Elisabeth VIALLES, Claude LEROUX, Anne-Marie DUVAL, Philippe BLONDEAU, Jacques DELWARDE</p> | <p style="text-align: center;"><u>COMMISSION D'URBANISME - P.L.U. CONSTRUCTION – HABITAT</u></p> <p><u>Présidence</u> : Jean-Louis ROBIN <u>Membres</u> : Yannis GIRARD, Miguel MALHERBE, Claude LEROUX, Philippe BLONDEAU, Jacques DELWARDE</p> |
| <p style="text-align: center;"><u>COMMISSION INFORMATION-COMMUNICATION</u> <i>(intérieur-extérieur - tourisme bulletin municipal — site internet)</i></p> <p><u>Présidence</u> : Elisabeth VIALLES <u>Membres</u> : Béatrice DELAUNAY, Noëlle GOUALLIER, Sébastien MAUPTIT, Antoine DOUCET, Véronique LECHAT, Jacques DELWARDE</p> | <p style="text-align: center;"><u>COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES RYTHMES SCOLAIRES - CANTINE</u></p> <p><u>Présidence</u> : Miguel MALHERBE <u>Membres</u> : Béatrice DELAUNAY, Jean-Louis ROBIN, Sébastien MAUPTIT, Charline DUPUY, Jacques DELWARDE,</p> |
| <p style="text-align: center;"><u>COMMISSION PATRIMOINE</u></p> <p><u>Présidence</u> : Yannis GIRARD</p> <p style="text-align: center;"><u>SOUS –COMMISSION BATIMENTS</u></p> <p><u>Membres</u> : Claude LEROUX, Jean-Louis ROBIN, Miguel MALHERBE, Anne-Marie DUVAL, Patricia THIBAUT, Philippe BLONDEAU, Ophélie DROCHON, Elisabeth VIALLES</p> <p style="text-align: center;"><u>SOUS –COMMISSION VOIRIE</u></p> <p><u>Membres</u> : Antoine DOUCET, Claude LEROUX, Jean-Louis ROBIN, Charline DUPUY, Ophélie DROCHON</p> <p style="text-align: center;"><u>SOUS –COMMISSION CIMETIERE</u></p> <p><u>Membres</u> : Jacques DELWARDE, Patricia THIBAUT, Ophélie DROCHON, Claude LEROUX, Noëlle GOUALLIER, Jean-Louis ROBIN,</p> | <p style="text-align: center;"><u>COMMISSION VIE LOCALE</u> <i>(sports - fleurissement - loisirs-Jeunes- observatoire-culture- animations)</i></p> <p><u>Présidence</u> : Elisabeth VIALLES <u>Membres</u> : Patricia THIBAUT, Béatrice DELAUNAY, Anne-Marie DUVAL, Noëlle GOUALLIER, Véronique LECHAT, Julien OLIGO, Ophélie DROCHON,</p> |
| | <p style="text-align: center;"><u>COMMISSION CONSULTATIVE LOGEMENT</u></p> <p><u>Présidence</u> : Jean-Louis ROBIN <u>Membres</u> : MM. Yannis GIRARD, MALHERBE Miguel, Philippe BLONDEAU, Mme VIALLES Elisabeth</p> |

M. le Maire rappelle que les commissions sont ouvertes à tous les conseillers si l'ordre du jour les intéresse.

COMMISSIONS C.C. LOCHES SUD TOURAINE

Les délégués dans les commissions à la C.C. Loches Sud Touraine sont :

| COMMISSIONS | DELEGUE |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| ECONOMIE | ROBIN Jean-Louis |
| CULTURE | BLONDEAU Philippe |
| TOURISME | DELWARDE Jacques VIALLES Elisabeth |
| ECONOMIE-NUMERIQUE | DELWARDE Jacques MAUPTIT Sébastien |
| POLE DE PROXIMITE ET MUTUALISATION | DELWARDE Jacques VIALLES Elisabeth |
| AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | DOUCET Antoine |
| SOLIDARITE | VIALLES Elisabeth |
| ENFANCE-JEUNESSE | VIALLES Elisabeth |
| SPORT | DOUCET Antoine |
| ENERGIE | ROBIN Jean-Louis |

TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2018

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la consultation faite, à la demande de la commission ad hoc, pour les travaux de voirie communale 2018. Les réponses devaient parvenir en mairie avant le 25 mai dernier, à 12 h.

Après avoir entendu les explications concernant les prix, les matériaux et la méthode de travail, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient :

Pour le lot "noir", l'entreprise COLAS - solution de base 67 513.00 € H.T.

Pour le lot « blanc » fossés et bermes, autres travaux, l'entreprise BOUTIN

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| * Requeugne | 18 990 € HT |
| * la Gaudinière | 1 040 € HT |
| * rue du Stade -salle polyvalente | 5 279 € HT |

La dépense est prévue au budget communal. M. le Maire est chargé de prévenir les entreprises non retenues.

Mme THIBAUT Patricia, Conseillère municipale, souhaite des précisions sur les travaux prévus à Requeugne. Les eaux pluviales vont être collectées et captées pour ne plus ruisseler sur la voirie dans le hameau. Des bordures vont être posées. La circulation des riverains va être difficile durant les travaux.

M. DELWARDE Jacques, Maire délégué, souhaite savoir si la commune perçoit une subvention pour ces travaux.

HUILERIE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire informe le Conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018 sera étudiée en septembre 2018 par la préfecture.

Le conseil municipal charge M. le Maire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire pour soutenir ce projet.

HUILERIE : CONTROLE TECHNIQUE

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de choisir un coordonnateur pour les futurs travaux d'aménagement de l'huilerie.

Le Conseil municipal charge M. le Maire de demander un devis à SOCOTEC et QUALICONSULT.

HUILERIE : COORDONNATEUR SPS

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de choisir un coordonnateur SPS pour les futurs travaux d'aménagement de l'huilerie.

Le Conseil municipal charge M. le Maire de demander un devis à SOCOTEC, QUALICONSULT, ASCODIE + et ACP2S.

TAXE d'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics des communes une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée en 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, depuis le 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

M. le Maire rappelle que le taux de la taxe d'aménagement a été fixé à 2 % par délibération en date du 03 novembre 2014 pour Tauxigny et par délibération en date du 15 novembre 2016 pour Saint-Bauld. Le Conseil Municipal a la possibilité d'exonérer différentes constructions.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- * d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2 %
- et
- * d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.
Cette délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département et au service ADS de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122.21
Le désherbage est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, les collections doivent faire l'objet d'un tri régulier qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- * l'état physique du document, la présentation, l'esthétique,
- * le nombre d'exemplaires,
- * la date d'édition (dépôt légal de plus de 15 ans),
- * le nombre d'années écoulées sans prêt,
- * la valeur littéraire ou documentaire,
- * la qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- * l'existence ou non de documents de substitution.

A la demande des bénévoles gérant la bibliothèque, M. le Maire propose que ces ouvrages selon leur état puissent être vendus, ou cédés gratuitement à des associations ou à des institutions, ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 - autorise dans le cadre d'un programme de désherbage, les bénévoles à sortir les documents de l'inventaire et de la base informatisée,

2 - donne son accord pour que les documents soient selon leur état :

* vendus par l'association "les Mots en Fête" à l'occasion des ventes organisées soit dans les locaux de la bibliothèque, soit lors de manifestations locales ou d'évènements particuliers. Les sommes récoltées seront conservées par l'association « les Mots en Fête » pour qu'elle organise des animations à la bibliothèque,

* cédés à titre gratuit à des associations ou institutions qui pourraient en avoir besoin,

* détruits et si possible valoriser comme papier à recycler.

A chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de M. le Maire et mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination ainsi que le nom de l'auteur et le titre.

**BIBLIOTHEQUE PORTAIL COMMUN DE RESSOURCES NUMERIQUES
PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL (Nom@de) -
RENOUVELLEMENT**

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire proposant de renouveler le partenariat pour le portail commun de ressources numériques aux bibliothèques d'Indre et Loire. Il y est proposé des livres, des films et une autoformation en ligne. Ce portail se nomme Nom@de et il sera ouvert uniquement aux personnes inscrites dans une bibliothèque du département.

La Commune de Tauxigny doit s'engager à verser 0,11 € par habitant et par an, soit 179.74 € pour 2018. La convention est établie pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer la convention pour le renouvellement du partenariat pour un portail commun de ressources numériques aux bibliothèques d'Indre et Loire proposée par le Conseil Départemental d'Indre et Loire.

La dépense est prévue au budget communal.

**AUTORISATION DE VENDRE LE PETIT MATERIEL COMMUNAL
NON UTILISE LORS DES BROCANTEES COMMUNALES**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, autorise M. le Maire, après avis des Adjointes, à vendre le petit matériel inutilisé et prenant de la place comme les vieux bureaux d'école, bacs inox inutilisés ..., lors des brocantes ayant lieu sur la commune.

DM N° 1/2018 TRAVAUX RUE GRAND COUR

M. le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 06 juillet 2015, les travaux d'effacement des réseaux de télécommunication rue Grand Cour et venelle de la Chapelle ont été acceptés. Ces travaux sont faits et le SIEIL vient d'envoyer le mémoire concernant cet effacement. La dépense s'élève à 27 349.80 €.

Il est donc nécessaire de modifier le budget communal 2018 en conséquence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal modifie le budget communal 2018, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

article 2151 - opération 125 - rue grand Cour + 27 500 €

RECETTES

021 + 27 500 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

023 + 27 500 €

article 6411 + 11 336 €

TOTAL + 38 836 €

RECETTES

article 7411 + 38 836 €

DM N° 2/2018 DEPOTS DE GARANTIE LOCATIONS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de rendre les dépôts de garantie aux locataires qui quittent les logements communaux. Il est donc également nécessaire de modifier le budget communal 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal modifie le budget communal 2018, comme suit :

Section d'investissement

Article 165 - dépôt de garantie + 1 000 €

Article 21318 - opération 67 - salle polyvalente - 1 000 €

**MISE EN CONFORMITE et MODIFICATION DE LA PARTICIPATION
FINANCIERE POUR LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS**

Pour 8 € : Y.GIRARD, J.DELWARDE, O.DROCHON, G. BARBOTTEAU, C. DUPUY (2), C. LEROUX, S. MAUPTIT, AM
DUVAL, N. GOUAILLER, P. THIBAUT, JL ROBIN –
Pour 6 € : M. MALHERBE M. (2) – VIALLES E.
Pour 10 € : M. BLONDEAU Philippe (2)

M. le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité historique de Tauxigny bénéficient d'une participation financière de la collectivité pour la Garantie Maintien de Salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident et pour la Garantie Complémentaire Santé. Il faut intégrer les agents de la Commune historique de Saint-Bauld qui peuvent y prétendre dans le système.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

. de participer à compter du 01/07/2018 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de verser une participation mensuelle de 8 €, par agent, fixe et nette, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée. Le versement est fait directement aux Agents.

. de fixer la participation mensuelle à un montant maximum de 100 € par agent pour la garantie prévoyance maintien de salaire. Le versement est fait directement à l'organisme de protection sociale complémentaire.

. que les agents non titulaires peuvent bénéficier de ces participations sous réserve d'une durée de contrat minimale de six mois consécutifs et s'ils peuvent y prétendre.

Cette délibération sera transmise au Comité Technique Paritaire pour avis.

PARCELLE E 83 – IMPASSE DU PUIITS - (EX IMPASSE DU CR 49)

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il fallait poser la limite entre la propriété privée et la propriété communale ou départementale route de la Marionnerie parcelle E 83 avant d'entreprendre les travaux nécessaires. Un bornage a été effectué comme prévu par le Géomètre M. ETCHEBARNE.

Il s'avère nécessaire que la commune devienne propriétaire de la nouvelle parcelle cadastrée E 83p d'une contenance de 10 centiares environ où est située l'emprise du fossé afin de régulariser la situation. Cela peut être fait par acte notarié ou par acte administratif.

Il faut également prendre en compte la délibération du 29 mars 2005 qui modifiait le nom de l'impasse. Depuis cette date, cette impasse s'appelle impasse du Puits. Un arrêté municipal a également été pris le 18 mars 2014 pour attribuer les numéros dans cette impasse. Ces actes ont été transmis au cadastre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte que la commune devienne propriétaire de la parcelle E 83p.

M. le Maire est chargé par le Conseil municipal, à l'unanimité, de faire établir un acte administratif pour l'acquisition de la parcelle E 83p. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. GIRARD Yannis, 1^{er} Adjoint à signer cet acte.

La dépense est prévue au budget communal.

Les travaux seront effectués prochainement. Pour M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, il faudra juste refaire le regard et le busage dans l'entrée de l'impasse du Puits.

Une fois la commune devenue propriétaire de cette parcelle, le Conseil municipal devra délibérer pour l'intégrer dans le domaine public communal.

REGIE CAFE EPHEMERE

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le Café Ephémère va ouvrir le samedi 04 août prochain, en soirée. Une animation est prévue comme les années précédentes.

A la suite de la création de la commune nouvelle, il faut remettre en place la régie « activation de la licence IV – débits de boissons » car la régie de la commune historique de Tauxigny ne fonctionne plus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal charge M. le Maire de faire le nécessaire pour la création de cette régie.

**« COLO'RAID »
DEMANDE d'AIDE FINANCIERE POUR l'EUROR'RAID 2018**

M. le Maire fait part au Conseil municipal de la demande déposée par Mme NAUDON-BIDAULT Maïwenn, jeune habitante de la commune.

Dans l'équipage COLO'RAID, elle participe à la cinquième édition de l'Europ'Raid qui est un tour d'Europe en Peugeot 205 traversant 20 pays en 23 jours. Du matériel scolaire (100 kg) sera déposé dans des écoles isolées de Bosnie-Herzégovine, Albanie, Bulgarie et Roumanie. Environ 15 tonnes de matériel seront distribuées sur l'édition 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser 150 € à l'association COLO'RAID pour sa participation à l'EURO'RAID. Cette dépense sera inscrite au budget communal 2018.

TERRAIN MULTISPORTS

M. le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Départemental a accordé une subvention de 10 837 € pour l'aménagement d'un terrain multisports.

Mme VIALLES Elisabeth, Adjointe, présentera les devis remis à jour lors du prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

PROJET DE TERRITOIRES : La C.C. de Communes Loches Sud Touraine est en train d'élaborer son projet de territoire. Les élus sont invités aux différents ateliers mis en place sur les thèmes suivants : Développement économique, Jeunesse, Energies, Agriculture, Habitat et Services à la population.

RD 943 : M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil départemental envoyé à l'Association RD 943 en réponse à ses demandes.

VŒU COMMUNE DE CUSSAY CONCERNANT LES ECOLES RURALES : M. le Maire demande au Conseil municipal de soutenir le vœu du conseil Municipal de CUSSAY qui demande une politique active en faveur de toutes les écoles publiques rurales en abaissant les exigences émises par la direction académique à un maximum de vingt élèves par classe afin de tenir compte des spécificités des écoles rurales.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à soutenir ce vœu, sauf M. MAUPTIT S. et Mme VIALLES E.

M. GIRARD Yannis, 1^{er} Adjoint, aimerait avoir pris connaissance de ce texte avant de se prononcer.

M. BLONDEAU Philippe, Conseiller municipal, souligne qu'il n'y a pas que dans les banlieues que les élèves ont des difficultés, dans nos communes aussi les enfants rencontrent des difficultés pour apprendre.

COMMERCE : Mme THIBAULT Patricia, Conseillère municipale, souhaite avoir des informations sur l'appel à candidature pour le commerce multiservices.

M. GIRARD Yannis, 1^{er} Adjoint, chargé du dossier fait un rapide historique :

- * 2 phases d'appel à candidatures,
- * 7 personnes intéressées,
- * 2 personnes ont pris contact avec la commerçante,
- * 1 personne a déposé un dossier auprès de la commune.

Cette personne sera reçue en mairie le 22 juin prochain à 14 h pour présenter son projet au conseil municipal et autres intervenants représentant la C.C. Loches Sud Touraine, les chambres, le BGE et la CDC.

CARREFOUR DE LIGORET : Plusieurs approches possibles :

Pour la sortie de la VC 9

- * établir une convention avec le propriétaire des terrains jouxtant la VC 9,
- * mettre en place un sens unique,
- * acquisition d'un pan de terrain et l'araser ensuite,
- * obligation de tourner vers le bourg

Pour la sortie de la VC 204

- * retravailler le carrefour en tenant compte du bassin de rétention dans la patte d'oie,

Le Conseil municipal est appelé à travailler sur ce projet.

Il faudra établir un inventaire des carrefours dans la même situation sur la commune et travailler sur ce dossier pour apporter des solutions.

REUNIONS DIVERSES

Le prochain conseil municipal se tiendra le 02 juillet 2018 à 19 heures, à la mairie.

La séance est levée à 22 h 15.

| N° d'ordre | Délibérations |
|--------------|-------------------------------|
| 2018.006.057 | Travaux de voirie 2018 |
| 2018.006.058 | Huilerie : contrôle technique |
| 2018.006.059 | Huilerie : coordonnateur SPS |

| | |
|--------------|---|
| 2018.006.060 | Autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque |
| 2018.006.061 | DM 1 – Travaux rue Grand Cour |
| 2018.006.062 | DM 2 – Dépôts de garantie |
| 2018.006.063 | Mise en conformité de la participation financière et modification de la protection sociale des agents |
| 2018.006.064 | Taxe d'aménagement |
| 2018.006.065 | Renouvellement partenariat portail commun ressources numériques pour la bibliothèque |
| 2018.006.066 | Régie Café Ephémère |
| 2018.006.067 | Colo'raid : aide financière pour euro'raid 2018 |
| 2018.006.068 | Parcelle E 83 – impasse du Puits (ex impasse du CR 49) |

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/2018

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer

| | <i>SIGNATURE</i> | | <i>SIGNATURE</i> |
|--------------------------|---------------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| <i>Jean-Louis ROBIN</i> | | <i>Antoine DOUCET</i> | |
| <i>Yannis GIRARD</i> | | <i>Béatrice DELAUNAY</i> | <i>Pouvoir à Miguel MALHERBE</i> |
| <i>Miguel MALHERBE</i> | | <i>Noëlle GOUALLIER</i> | |
| <i>Elisabeth VIALLES</i> | | <i>Sébastien MAUPTIT</i> | |
| <i>Claude LEROUX</i> | | <i>Philippe BLONDEAU</i> | |
| <i>Patricia THIBAUT</i> | | <i>Charline DUPUY</i> | |
| <i>Anne-Marie DUVAL</i> | | <i>Véronique LECHAT</i> | <i>Pouvoir à Philippe BLONDEAU</i> |
| <i>Julien OLIGO</i> | <i>Pouvoir à Charline DUPUY</i> | <i>Jacques DELWARDE</i> | |
| <i>Ophélie DROCHON</i> | | <i>Jeffrey BARBOTTEAU</i> | |
| <i>Lucie AUBIN</i> | | <i>Adeline RIVET</i> | |
| <i>Laurence DEDIEU</i> | | <i>Tony RABUSSEAU</i> | |
| | | | |